



BULLETIN MUNICIPAL

POULE-LES ÉCHARMEAUX

Automne 2017

N°64

Le mot du Maire

L'été s'enfuit déjà, il fut très sec ce qui n'a pas été sans conséquence pour certains hameaux. Il faudra plus que jamais et, d'une façon générale, être vigilant et économe pour préserver les réserves en eau.

L'agence postale communale a intégré son nouveau lieu fin juillet. Les travaux de la nouvelle mairie se poursuivent, dans ce même bâtiment.

Les nouveaux arrivants ont été accueillis lors du forum des associations le 9 septembre et cela a été un moment agréable plein d'échanges.

Cet automne la culture et l'histoire seront au rendez-vous avec la commémoration de la guerre de 14/18. Exposition, sortie culturelle et un spectacle poignant et émouvant qui retrace la vie dans les tranchées à l'aide de carnets de guerre et chansons d'époque.

Joëlle Couleur



OCTOBRE

Samedi 14 : Bal organisé par les classes en 8

Samedi 21 : Sortie culturelle aux musées

Dimanche 29 : Vente de fleurs par l'Assoc. des Familles

Dimanche 29 : Vente de saucissons par l'USP

NOVEMBRE

Samedi 4 : Repas des anciens combattants

Samedi 11 : Cérémonie du 11 novembre à 11h30

Spectacle « T'as le salut du poilu » à 20h30

et **dimanche 12** : Expositions sur la 1^{ère} guerre mondiale

Samedi 18 : Mise en place du calendrier 2018 à 17h30

Dimanche 19 : Vente de saucissons de l'école St Martin

Samedi 25 : Concert de la Sainte Cécile à l'Église

Samedi 25 : Concours de belote de l'Assoc. des Familles

Les manifestations

DÉCEMBRE

Dimanche 3 : Bourse aux jouets de l'Association des Familles

Vendredi 8 : 8 décembre des artisans et commerçants

Samedi 9 : Spectacle de Noël de l'école St Martin

Dimanche 10 : Téléthon de l'Association des Familles

Samedi 16 : Noël des anciens

Jeudi 21 : Noël des enfants

Dimanche 24 : Vente d'huîtres par les classes en 8

Dimanche 31 : Réveillon de l'Association des Familles

Dans ce numéro

Informations pratiques	P : 2
Comptes rendus des conseils municipaux	P : 3 à 5
Obligations vis-à-vis des voisins — Dénomination des voies	P : 6
Plan local d'urbanisme (PLU)	P : 7
Expositions des 11 et 12 novembre — École publique	P : 8
Médiathèque — École Saint-Martin	P : 9
La parole aux Associations	P : 10 à 11

BULLETIN MUNICIPAL

INFORMATIONS MUNICIPALES

MAIRIE

Ouverture au public :

Lundi, vendredi : **14h00-17h00**

Mardi, mercredi, jeudi, samedi : **9h00-12h00**

Tel. : 04 74 03 64 48

Fax : 04 74 03 68 71

Fermeture pour congés :

23/12 au 27/12 inclus et 30/12 au 02/01/18 inclus

adresse mail : secretariat@poulelesecharmeaux.fr

Recherches généalogiques :

vendredi 15h00-16h30

Adresse du site internet :

<http://www.poulelesecharmeaux.fr/>

AGENCE POSTALE

Horaires d'ouverture :

Mardi : **8h00 -12h00**

Mercredi : **10h00 -12h00**

Jeudi : **8h00-12h00**

Vendredi : **8h00-12h00/14h00-17h30**

Samedi : **8h00/12h00**

Tél : 04 74 60 14 79

Fermeture pour congés :

23/12 au 30/12 inclus

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

Horaires

Jeudi de 16h à 18h et samedi de 9h30 à 11h30

Office de Tourisme du Beaujolais Vert

Cublize

Lac des Sapins, 04 74 89 58 03

www.beaujolaisvert.com

accueil.cublize@beaujolaisvert.com

Lamure sur Azergues

Rue du Vieux Pont, 04 74 03 13 26

Horaires d'octobre à mars

Mardi, mercredi et vendredi

de 10h à 12h et de 14h à 17h

Samedi de 10h à 13h.

DÉCHÈTERIE de St NIZIER d'AZERGUES

Tél : 04 74 02 01 51

La déchèterie est un espace aménagé, clôturé et gardienné, où le particulier (et éventuellement l'artisan et le commerçant) **doit porter** les déchets encombrants (ferrailles, gravats, cartons...) ainsi que les déchets végétaux et les déchets polluants (peintures, huiles usagées, néons...) en vue d'éliminer ou de valoriser au mieux les matériaux qui les constituent.

Horaires d'été : jusqu'au 31 octobre

Lundi de 14h à 18h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 10h à 18h

Horaires d'hiver : à partir du 1er novembre

Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h

Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h

LE COMPOSTAGE

Le compostage individuel permet de recycler, chez soi, certains déchets organiques produits par la famille et le jardin.

Grâce à une dégradation naturelle de ces éléments, on obtient un compost qui peut être utilisé pour ses propres besoins de jardinage en tant qu'engrais naturel. En outre, cette pratique permet de réduire d'environ 30% nos ordures ménagères et par conséquent d'en maîtriser le coût.

En moyenne, c'est 100 kg de déchets par an et par habitant qui sont biodégradables et que l'on peut composter.

Le compostage peut s'effectuer simplement en tas au fond du jardin, ou bien dans un composteur.

Pour réserver un composteur auprès de la COR
<http://www.ouestrhodanien.fr/compostage.html>

- E-mail : infotri@c-or.fr
- Téléphone : 04 74 89 58 39 (choix 4) ;
- Courrier : COR - 3 rue de la Venne - 69170 Tarare.

ATTENTION :

Les articles pour le prochain bulletin municipal
doivent parvenir

avant le 08 DÉCEMBRE 2017

BULLETIN MUNICIPAL

COMPTES RENDUS DES CONSEILS

Conseil du 30 juin 2017 à 20 h 30

Présents : BASSY Jean-Marc, BÉROUJON Jean-Baptiste, CARRET Monique, CHAMPALE Aymeric, CODELLO Raphaël, COULEUR Joëlle, DÉAL Nicolas, DESMONCEAUX Jean-Marc, FIMBEL Anne, HOFFMANN Vincent, LABROSSE Bernadette, PETIT Isabelle, TRONCY Jean-Marc

Absents : FLÈCHE Colette pouvoir à DÉAL Nicolas
VIGNE Muriel pouvoir à COULEUR Joëlle

Secrétaire de séance : CARRET Monique

Approbation du compte rendu du conseil du 19 mai 2017 : à l'unanimité.

Délibérations :

Parcelles sans maître : la Direction des Finances a transmis la liste des biens sans maître sur notre commune qui comporte huit parcelles d'une surface totale de 8588 m². Après un affichage public du 3 mai 2016 au 3 novembre 2016 aucun propriétaire ne s'étant manifesté, la commune doit se prononcer pour voir lesdites parcelles intégrer son patrimoine ou devenir propriétés de l'État. Le conseil accepte, à l'unanimité, d'intégrer ces parcelles dans le domaine communal selon les textes en vigueur, autorise Madame le maire à signer les documents et actes nécessaires à cet effet, à s'acquitter des frais d'enregistrements des actes notariés (15 voix pour).

Appel à projets partenariat territorial 2017/2018 : Un projet de contrat avec le Département était en cours sur la signalétique, la gestion technique centralisée de l'eau, l'étanchéité du réservoir du Crozet et la protection du captage Auray (juillet 2015). Les subventions pour la signalétique vont être finalisées, les arrêtés pour les dossiers concernant l'eau n'ayant pas été demandés à temps, la commune va pouvoir à nouveau solliciter le Département dans le cadre de « l'appel à projets 2017/2018 ». Ceci concernerait les travaux de la gestion technique centralisée et l'étanchéité du réservoir du Crozet pour un montant global de 87 549 € HT. Le taux de subvention attendu pourrait être de 50%.

La subvention de l'Agence de l'Eau pour le captage Auray a bien été finalisée (somme de 29 250 €).

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le maire à solliciter cette subvention auprès du Département et à mener à bien ce dossier.

Rapport prix et qualité du service de l'eau : la commune dispose de sa propre alimentation en eau potable, le service est délégué à Suez Eau France. La réalisation d'un rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) est prévue pour chaque exercice, il est mis à la disposition du public et transmis au préfet. Adoption à l'unanimité du rapport (RPQS) pour l'année 2016.

Rapport des décisions prises par délégation accordée au maire : droit de préemption urbain

- Parcelle « L'étang » lot de 6890 m², section ZS 292

Le Maire a répondu aux propriétaires que la Commune ne souhaitait pas faire usage du droit de préemption sur ladite cession.

Point sur les commissions :

Travaux : pour la bibliothèque les travaux se terminent (téléphone et connexion en place) ; pour le transfert de la mairie, la verrière a été réceptionnée et la chape de l'agence postale est faite.

Noms des rues : devis, facture, suite du travail, réception des plaques ce lundi.

Cimetières : présentation du devis Gescime (logiciel gestion des cimetières) pour un montant de 4237,20 € TTC.

Tourisme : Géopark label Unesco pour la zone humide, passage des experts le 25 juin.

Rythmes scolaires

Rappel des dépenses engagées :

En 2016/2017 huit intervenants sur cinq groupes et six périodes (Anglais ludique, Peinture et gravure, Arts textiles, Yoga théâtre, Musique, Travail de l'argile, Astronomie et Photographie).

Pour un coût de 13 694 €, fonds de soutien pérenne de 3 800 € soit sur budget communal : 9 894 €. Coût par enfant qui participe : 244 € et avec fonds de soutien 176 € (Prix TTC).

Le décret n°2017-1108, paru ce 27 juin, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Avis partagés mais une harmonisation avec les autres communes semble souhaitable.

Questions et informations diverses :

Informations santé publique :

Canicule, sécheresse : vigilance orange canicule levée, toujours en vigilance sécheresse, l'achat d'une cuve alimentaire est envisagé en cas de manque d'eau dans les hameaux hors réseau communal.

Maladie de Lyme : une information de l'Agence nationale de Santé publique sera mise en ligne sur le site.

Frelon asiatique : une information sera mise en ligne sur le site de la commune.

Informations COR :

BULLETIN MUNICIPAL

- . Urbee : application créée par la COR qui informera les utilisateurs des évènements sur ce territoire. Chaque commune aura un code d'accès pour l'alimenter.
- . Autopartage : si vous n'utilisez pas toujours votre véhicule, vous pouvez le prêter (à voir sur le site de la COR).
- . Ateliers numériques : l'animatrice est Annick Bourg, proposé à toutes les personnes mais aussi à celles en recherche d'emploi, à voir sur le site de la commune et mairie.
- . Ecopasseport : aides financières accordées par la COR pour la rénovation de l'habitat, information sur le site de la commune.
- . Conseil communautaire du 29 juin : installation de Raphaël Codello comme conseiller titulaire en remplacement de Françoise Mélinand, Monique Carret sera sa suppléante ; des aides à l'investissement immobilier des entreprises et des aides à l'investissement des entreprises commerciales et artisanales vont être mises en place (voir sur le site de la COR).

Manifestations sur notre village :

Épicerie culturelle : des dates ont été supprimées, les dates à venir sont les 7 juillet, 4 août et 18 août.

CCAB : concert « Histoire du monde en neuf guitares » le 5 juillet à 18h30 à Poule (salle des fêtes) ; le projet sur les six communes « Ça coule de source » démarre (comité de liaison le 14 juin à Beaujeu).

Pause gourmande : les 5 et 6 août au Col des Écharmeaux sur le parking en contrebas.

Du 11 juillet à 7 h au 12 juillet à 17 h la circulation sur la RD 337 à hauteur de Chénelette sera interdite : déviation par RD23 et RD9 puis RD385 pour Col des Écharmeaux.

Invitation 30 ans du CCAB : le 3 juillet à 12 h, chemin du Bordelan à Anse.

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 21 juillet 2017 à 20 H 30

Conseil du 28 juillet 2017 à 20 h 30

Présents : BASSY Jean-Marc, BÉROUJON Jean-Baptiste, CARRET Monique, CODELLO Raphaël, COULEUR Joëlle, DÉAL Nicolas, DESMONCEAUX Jean-Marc, FIMBEL Anne, FLÈCHE Colette, HOFFMANN Vincent, LABROSSE Bernadette, TRONCY Jean-Marc

Absents : CHAMPALE Aymeric pouvoir à BÉROUJON J-Baptiste

PETIT Isabelle pouvoir à LABROSSE Bernadette,

Secrétaire de séance : FLÈCHE Colette

Approbation du compte rendu du conseil du 30 juin 2017 : à l'unanimité.

Deux délibérations proposées à l'ordre du jour : acceptées à l'unanimité

Délibérations :

- **RPQS assainissement COR** : lors de sa séance du 29 juin 2017, la COR a adopté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement pour 2016. Ce rapport qui détaille la compétence assainissement territoire par territoire doit être présenté en conseil municipal et mis à la disposition du public en mairie. Le conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport et valide celui-ci à l'unanimité.

- **RPQS Déchets COR** : lors de sa séance du 29 juin 2017, la COR a adopté le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets pour 2016. Ce rapport détaille les indicateurs techniques : le territoire, la présentation du service, la collecte et son organisation, les déchèteries, les actions de sensibilisation, les indicateurs financiers. Il doit être présenté en conseil municipal et mis à la disposition du public en mairie. Le conseil municipal prend acte de la communication de ce rapport et valide celui-ci à l'unanimité.

Rapport des décisions prises par délégation accordée au maire : droit de préemption

- Parcelle « Plaisance » lot de 1139 m2, section AC 120

- Section « Le Bourg » lot de 22m2, section AB 82

Le Maire a répondu aux propriétaires que la Commune ne souhaitait pas faire usage du droit de préemption sur les dites cessions.

BULLETIN MUNICIPAL

Point sur les commissions :

- Travaux : bibliothèque, ouverture le 5 août. Transfert mairie, réception pour la partie Agence Postale le 3 août à 17 h.
 - Noms des rues : plaques pratiquement posées dans le bourg, la pose des panneaux de rues sur poteau existant va démarrer (hameaux).
 - Écoles, cantine : l'Inspecteur d'Académie a donné son accord pour le retour à quatre jours sur l'école publique de Poule ; les écoles publiques du secteur adopteront cette organisation. Il n'y aura plus d'activités périscolaires.
- Nombre de repas servis en forte hausse en 2016/2017 : 7341 repas servis contre 6572 en 2015/2016 (+ 769 sur l'année, soit une moyenne de + 5,34 par jour).

Questions et informations diverses :

Sécheresse : arrêté préfectoral pour sécheresse du 7 juillet imposant des interdictions d'arrosage entre 8 h et 20 h sur le nord du département du Rhône et une partie de l'est lyonnais.

Une cuve alimentaire de 1000 l a été achetée pour alimenter les hameaux qui manquent d'eau, en particulier Chanrion. Une réunion de commission aura lieu le 8 septembre au hameau Chanrion pour envisager les solutions possibles à long terme.

Subventions : une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes de 5859 € pour les travaux de la bibliothèque et une subvention de 45 900 € de l'Etat (DETR) pour les travaux du transfert de la mairie ont été accordées.

Mariage : mise à jour du guide des futurs époux avec ajout « Il est interdit d'utiliser du riz à la sortie de la mairie. En cas d'usage de pétales ou autres, merci de nettoyer après usage ».

Moustique tigre : il est considéré comme étant implanté dans 30 départements contre 17 en 2013 dont quelques communes sur le Rhône.

Campagne de sensibilisation (Préfecture) : risques liés à la baignade ; défenestrations accidentelles d'enfants.

Travaux voie ferrée : ligne Paray le Monial, renouvellement de la voie Lozanne-Paray, entre le 10 juillet et le 18 août perturbations sur RD 385 entre Lamure et Chamelet (transport rails, ballast, traverses, neufs et usagés).

HVA Culture : réception des documents pour la saison 2017/2018 à communiquer.

Informations COR :

Ateliers numériques : rencontre le 28 août avec l'animatrice Annick Bourg de la COR pour envisager des ateliers sur la commune en direction de tout public (voir propositions d'ateliers affichés en mairie).

Sur notre village :

Épicerie culturelle : les dates à venir sont les 4 août et 18 août.

Pause gourmande : les 5 et 6 août au Col des Écharmeaux sur le parking en contrebas. Installation et décoration sur la journée du 4 août.

Don du sang : mercredi 2 août de 17 h à 19 h à la salle des Fêtes.

Croix-Rouge : campagne de sensibilisation sur la commune à raison de trois jours maximum du 21 août au 16 septembre (pas de quête, ni de tract).

Courrier du Réveil de la Montagne pour RV (visite actuelle mairie).

Toilettes publiques : un manque sur la commune, quelle solution envisager ?

Randonnée Quad « Au fil d'Alexis » : comme chaque année randonnée en quads qui passera sur la commune le 4 novembre 2017 et le 4 mars 2018 (au profit d'Alexis enfant autiste).

PROCHAIN CONSEIL : vendredi 15 septembre 2017 à 20 H 30

Des obligations à respecter vis à vis de l'environnement et de vos voisins

Les travaux de jardinage ou de bricolage



Ces travaux réalisés à l'aide de matériels susceptibles de causer des gênes pour le voisinage, notamment au niveau du bruit, doivent respecter les horaires de l'arrêté préfectoral en vigueur, à savoir :

- * Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- * Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- * Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Brûlage de déchets verts



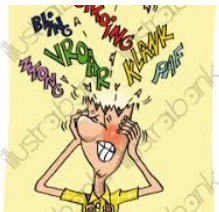
Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental (article 84) qui dit que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est interdit, la solution étant la collecte en déchetterie ou le compostage.

Cette interdiction est édictée pour plusieurs raisons :

- * dans une optique de santé publique d'une part, puisque cette pratique pose des problèmes notables en matière sanitaires, puisque la combustion de végétaux émet des polluants tels que des particules fines ou des gaz toxiques ou cancérigènes ;
- * dans un but de prévention d'autre part, le brûlage de déchets verts pouvant entraîner des risques d'incendie.

Bruits de comportement



Les nuisances sonores liées aux bruits de comportement peuvent être sanctionnées dès lors qu'elles troublent de manière anormale le voisinage, de jour comme de nuit.

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.



DÉNOMINATION DES VOIES



Comme vous avez pu le constater nos rues arborent fièrement leur nouveau nom. Après la pose des plaques sur murs et sur poteaux existants, nous allons maintenant passer aux panneaux de rues nécessitant l'installation d'un nouveau poteau. Le travail est effectué par nos agents municipaux.

Au fur et à mesure, vous pourrez récupérer votre numéro de maison qui sera à installer par vos soins, un courrier vous sera envoyé avec les formalités à accomplir pour votre nouvelle adresse.

RÉVISION GÉNÉRALE du **PLU** (Plan Local d'Urbanisme)



Le PLU est un outil qui va contribuer à mettre en œuvre la politique de la commune pour les 10 à 12 ans à venir en matière de logements, de développement économique, de qualité du cadre de vie, de déplacements... Il va encadrer les modes d'urbanisation et permettre d'assurer les conditions de préservation des espaces naturels et des paysages.

Une 1ère réunion publique a eu lieu le 31/05/2017. Une seconde sera organisée fin 2017-début 2018, afin de présenter l'avancée du travail (diagnostic, PADD et zonage notamment)

Quel est son contenu ?

Le PLU de Poule-Les Écharmeaux va comporter 5 documents principaux :

Le rapport de présentation

Ce document présente l'analyse du territoire communal sous tous ses aspects : dynamiques démographiques, résidentielles et économiques, les déplacements, le paysage, l'état initial de l'environnement... Il expose les choix de développement et les orientations qui en découlent en matière d'urbanisme.

Ce document a été finalisé en septembre 2017. Il est disponible en consultation, en mairie, pendant les horaires d'ouvertures.

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable)

Ce document est la clef de voûte du PLU. Il exprime le projet de développement de la commune.

Ce document devrait être finalisé en novembre 2017.

Les orientations d'aménagement

Ce document concerne les secteurs qui vont se développer. Il va permettre d'encadrer de façon souple les formes urbaines, les modalités d'intégration paysagère et environnementale, les typologies d'aménagement des espaces collectifs... Il définit aussi les typologies de logements à construire.

Les permis de construire devront respecter les principes de ces orientations.

Les documents graphiques

Ils délimitent à la parcelle les différentes zones : urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles. Ils identifient aussi les secteurs de protection des boisements, les emplacements réservés, les zones exposées aux risques...

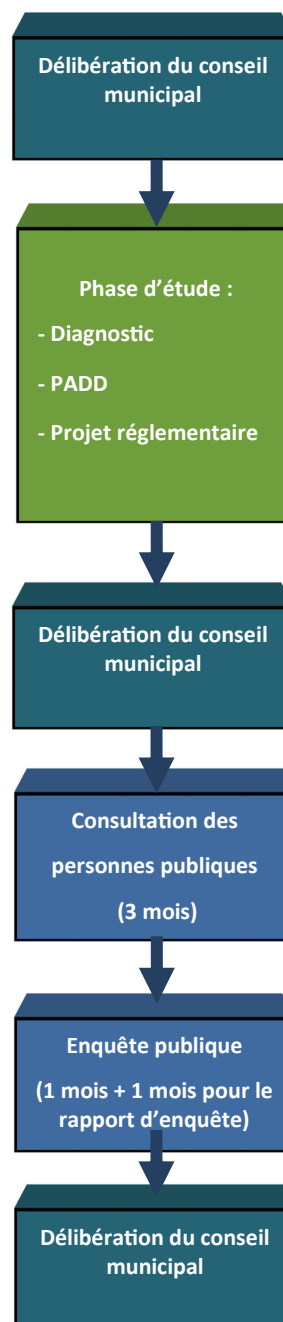
Ce document devrait être finalisé en décembre 2017.

Le règlement

Chaque zone est réglementée par 16 articles qui encadrent les occupations autorisées et interdites, les modes d'implantation des constructions, les hauteurs, les densités et le traitement des espaces extérieurs. Ces règles s'imposent lors des permis de construire et des déclarations préalables.

Ce document devrait être finalisé en janvier 2018.

Rappel de la démarche



L'élaboration du PLU a été lancée par une délibération du conseil municipal définissant aussi les modalités de la concertation.

La première étape du diagnostic a permis de retracer les grandes dynamiques sociodémographiques et économiques, les modes de développement urbain, et de caractériser les sensibilités paysagères et environnementales de la commune.

Une fois les enjeux identifiés, la seconde étape a consisté à élaborer le PADD (projet d'aménagement et de développement durable). Le PADD définit les grandes orientations en matière de développement (résidentiel, économique...) et de protection des espaces naturels et agricoles.

Puis ces orientations seront déclinées dans un projet réglementaire (zonage et règlement).

Le projet de PLU sera ensuite arrêté par le conseil municipal et transmis pendant 3 mois pour avis aux personnes publiques associées (services de l'État, chambres consulaires, collectivités territoriales...).

Cette phase achevée le projet sera mis à l'enquête publique pendant 1 mois, le commissaire enquêteur rédigera ensuite son rapport.

Le PLU pourra alors être approuvé par le Conseil Municipal, il deviendra exécutoire

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12 NOVEMBRE

De 10h à 12h et de 14h à 18h

Salle des fêtes

Expositions-souvenirs sur la 1^{ère} guerre mondiale.

Entrée libre.



Samedi soir à 20h30 : spectacle « T'AS LE SALUT DU POILU » avec Jean Bojko et Fabio (voir page de couverture)

ÉCOLE PUBLIQUE - 04 74 03 70 66

Présentation de l'école.

Pour cette rentrée 2017, l'effectif total de l'école est de 75 élèves.

Les élèves sont répartis de la façon suivante :

- Classe de Mme Perret : toute petite section, petite section, moyenne section et grande section.
- Classe de Mme Desbat : CP - CE1 - CE2.
- Classe de Mme Mallecourt : CM1 - CM2.

Les élèves de toute petite section sont accueillis deux matinées par semaine.

Mme Renaud et Mme Sapin interviennent dans la classe de Mme Perret, elles assurent également les temps périscolaires. Deux AVSH, Mme D'Ersu et Mme Vallet interviennent dans les classes de Mme Mallecourt et Mme Desbat. Mme Vallet intervient également sur des temps périscolaires.

La direction de l'école est assurée par Mme Desbat.

Les rythmes scolaires :

- Semaine de quatre jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi.
- Les horaires de l'école : 9h-12h et 13h30-16h30



Les projets pédagogiques.

- Un premier projet s'organise autour de la participation à la journée du sport scolaire. Des projets sur l'année seront conduits dans chaque classe, les thèmes en seront dévoilés lors de la réunion de rentrée.
- Des sorties pédagogiques liées aux projets seront proposées aux élèves. D'autres sorties et animations seront également mises en place, en lien avec les différents champs disciplinaires.
- L'activité « piscine » est reconduite pour les élèves de cycle 2, elle aura lieu de début janvier à fin mars.
- Comme les années précédentes, un important travail d'écriture et de lecture sera mis en place dans le cadre de l'élaboration du journal scolaire.

Les manifestations organisées par l'école publique.

- Spectacle de fin d'année et kermesse auront lieu fin juin, mais la date reste encore à définir.

Renseignements d'ordre pratique.

→ Les enfants nés en 2015 sont accueillis à partir de la toute petite section. Lors de l'inscription, merci de vous munir de votre livret de famille, du carnet de vaccination de l'enfant et du certificat de radiation de l'école précédente, en cas de scolarisation antérieure. Vous pouvez rencontrer les enseignantes en téléphonant au 04 74 03 70 66.

→ Un restaurant scolaire municipal est à la disposition des enfants, à partir de 3 ans. Il fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les repas sont pris en commun par les élèves des deux écoles, à la salle municipale.

→ Une garderie gratuite fonctionne à l'intérieur des locaux scolaires à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h.

Bonne rentrée à tous.

Les enseignantes.

BULLETIN MUNICIPAL

MÉDIATHÈQUE

La bibliothèque se nommera, dorénavant, médiathèque.

Depuis le 5 août, elle est ouverte au public dans de nouveaux locaux, plus lumineux et plus agréables.

Elle est installée dans l'ancienne salle polyvalente vers le tennis et le city-stade. Des panneaux vont être installés pour faciliter l'accès.

Vous y trouverez toujours un choix de documents (romans, romans policiers, bandes dessinées, CD, revues, pour adultes et pour enfants)

Vous avez toujours la possibilité de commander des documents.

Si vous disposez d'un peu de temps (2 heures par mois ou plus) pour nous aider à faire vivre notre médiathèque, faites-vous connaître auprès des bénévoles aux heures de permanences ou au 06 80 88 55 35 . Il s'agit de renforcer l'équipe pour les permanences et pour des travaux (rangement, classement...). Vous serez les bienvenus.

Rappel des heures d'ouverture : jeudi 16h à 18h et samedi 9h30 à 11h30

Si nous étions assez nombreux, nous envisagerions d'élargir les heures d'ouverture au public

A bientôt pour votre visite dans les nouveaux locaux.



ÉCOLE SAINT-MARTIN



Début juillet, nous finissons l'année par notre dernière journée, journée un peu spéciale puisque la matinée était consacrée au grand ménage des classes et au tri et l'après-midi au jeu de piste et à un bon goûter histoire de dire « adieu » à nos CM2 et de leur souhaiter Bon Vent !

Il était temps pour nos petits écoliers de prendre, non plus le chemin de l'école, mais celui de la plage et du sable fin....

Coté enseignants, pas de repos pour les braves ! L'équipe pédagogique a terminé et édité le projet éducatif de l'école et nous voilà déjà au 15 Août

Le 15 Août, jour de notre traditionnelle Fête d'été ou « Kermesse » comme certains aiment l'appeler.

Malgré la pluie, la bonne humeur n'a pas été entachée et ce fut dans l'ensemble une fête réussie.

Septembre approchant à grand pas, les enseignants ont vite repris le chemin de l'école cette fois-ci, afin d'aménager, d'organiser et de préparer la rentrée.

Enfin, début septembre, c'est 52 enfants qui faisaient leur rentrée sur les 2 classes. Les élèves ont retrouvé la même équipe éducative. Seul changement, l'arrivée d'un nouveau visage, celui de B. GARDIN, nouvelle EVS de l'école, qui vient renforcer l'équipe et assister V. Champale.

L'année a débuté sur les chapeaux de roue, avec un projet axé sur l'eau. Ce projet s'inscrit dans le mouvement « laudato si' », mouvement dont l'église est à l'origine. Le Pape revendique via ce projet, une écologie intégrale afin de préserver « la maison commune ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de la mission catholique de l'école et rejoint une autre mission qui nous tient à cœur : l'écologie.

Enfin, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 19 novembre pour notre vente de saucisson beaujolais et le samedi 9 décembre pour notre arbre de Noël.

Bonne rentrée à tous !



BULLETIN MUNICIPAL

LE RÉVEIL DE LA MONTAGNE

C'est la rentrée !

La saison s'est terminée en beauté pour les musiciens du RMP avec le festival des 3 Vallées qui s'est tenu cette année à Saint Just d'Avray. Le concert dans l'église ainsi que le défilé ont été appréciés du public venu en nombre ! La fête de la musique, sur la place de l'église de Poule, a elle aussi été un véritable succès, sous un beau soleil ! Merci aux habitants du village et des villages voisins pour leur présence.

Nous sommes fiers de nos élèves musiciens qui ont réalisé une belle prestation lors des auditions de fin d'année. Un grand nombre d'entre eux sont déjà sur les rangs et participent aux défilés et aux concerts, avec les musiciens présents depuis plus longtemps. Bravo également à ceux qui ont participé aux stages d'été.

Le Réveil de la Montagne a animé la kermesse de l'école Saint Martin, le 15 août dernier. C'est toujours un plaisir de revenir jouer pour ce rendez-vous des vacances.

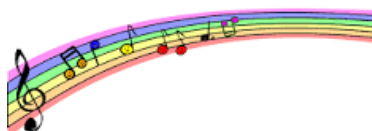
Maintenant place à la reprise !

L'assemblée générale a eu lieu le 2 septembre, bilan positif avec une année riche en défilés.

Au programme des rendez-vous de début de saison, répétitions chaque semaine jusqu'au concert de la Sainte Cécile, qui revient en novembre comme le veut la tradition ! Nous vous attendons donc nombreux le samedi 25 novembre prochain. Le mois de septembre a débuté par un premier défilé pour les conscrits de Belmont de la Loire le 9 septembre et le vide-grenier, où le RMP a été présent pour le service des repas.

Si vous êtes musicien amateur, si vous avez des enfants ou petits-enfants intéressés par la musique, n'hésitez pas à venir assister à l'une de nos répétitions, ou à demander des informations sur notre école de musique. Vous pouvez nous contacter par e-mail à l'adresse reveildelamontagnepoule@gmail.com ; les membres du Réveil de la Montagne seront très heureux de répondre à vos questions !

Bonne rentrée musicale à tous et à toutes !



SAPEURS-POMPIERS



Quelques nouvelles des sapeurs-pompiers.

Concernant l'actualité des jeunes sapeurs-pompiers, trois de nos jeunes recrues se sont présentées au « Brevet de Cadet » en juin dernier dont nous vous parlions lors de notre dernier article. Nous les félicitons pour leur succès, ce qui leur a permis d'intégrer directement leur casernement après quatre années de formation au sein de la section de la Haute Azergues.

Tous les JSP ont bénéficié en ce 27 août dernier d'une sortie au parc d'attraction LE PAL pour fêter la fin d'année. Ils ont pu ainsi profiter des nombreuses attractions du parc et découvrir les espèces animales du secteur zoologique.

Du côté des sapeurs-pompiers nous vous remercions de votre forte participation lors de notre désormais traditionnel concours de pétanque du 8 juillet dernier qui a regroupé plus de 80 doublettes. Le repas, le feu d'artifice ainsi que le bal, ont eux aussi connu un réel succès malgré la météo capricieuse.

Nous avons également eu le plaisir d'intégrer deux nouvelles recrues durant l'été, Thibault STOECKLIN, ancien JSP depuis 4 ans, ainsi que Bryan ESPIN. Nous leurs souhaitons la bienvenue et une excellente carrière.

Enfin nous vous rappelons notre traditionnelle tournée de calendriers qui va démarrer dans peu de temps.

GYMNASTIQUE

Les séances de gymnastique ont repris le 4 septembre dans la salle des fêtes avec notre sympathique professeur Agnès qui assure les cours depuis 20 ans ! Ils se pratiquent dans une ambiance très conviviale tous les lundis de 15h25 à 16h25, sauf vacances scolaires. Ce sont des exercices d'étirement, d'assouplissement, d'équilibre et de relaxation qui conviennent aux personnes de tous âges.

Tout nouvel arrivant sera le bienvenu. Tél : 06 30 90 58 68 ou 06 84 34 00 65

BULLETIN MUNICIPAL

ASSOCIATION DES FAMILLES

Quelques informations :

- 1— le concours de belote aura lieu le samedi 25 novembre 2017 à 20h (au lieu du 18 novembre)
- 2—l'association des familles vous propose :
 - * le château gonflable au prix de 80 euros pour les adhérents et les associations du village et de 110 euros pour les non adhérents et les associations extérieures à la commune
 - * la pêche au canard : 30 euros pour les adhérents et les associations du village et 40 euros pour les non adhérents et les associations extérieures à la commune.
- 3—l'association des familles recherche de la laine
- 4— dans le cadre du téléthon nous espérons relever le défi de collecter le plus grand nombre de bouchons en plastique. Aussi, nous vous invitons à conserver ces bouchons et venir les déposer le 10/12/17 à la salle des fêtes. S'ils vous encombrant, merci de prendre contact avec Carine 0786836803 ou Anne -Marie 0681157859, nous viendrons les récupérer.

COMITE PÉDESTRE POULON

Le 11 juin 2017 a eu lieu, comme les années précédentes, la randonnée pédestre du village.

A 6h30 les premiers randonneurs sont devant la porte de la salle des fêtes pour s'inscrire. Après un petit café offert par l'association ils s'élancent sur le circuit des 42 km. Le ciel est dégagé, la journée s'annonce belle et chaude.

Tout au long de la journée nous inscrivons 570 marcheurs -un nombre plus important que l'an dernier grâce au beau temps- sur les 8 circuits : 30 sur le 42 km et ses 1500 m de dénivelé, 17 sur le 34 km, 63 sur le 26 km, 153 sur le 18 km, 213 sur le 13 km et 94 sur le 8 km. Ce dernier circuit habituellement prisé par les familles l'après-midi a eu moins de succès à cause de la chaleur. Dans l'ensemble les parcours sont très ombragés et appréciés par nos sportifs. A leur retour l'omelette a toujours autant de succès. Malgré la fatigue, les marcheurs nous font part de leur plaisir : Ils ont aimé les parcours variés et les beaux paysages de notre village ; certains ont cueilli des fleurs et beaucoup ont l'objectif de revenir l'an prochain. Cette manifestation a été encore bien réussie grâce aux 40 bénévoles qui s'investissent à la préparation, au balisage ponctuel, à la tenue des 6 ravitaillements et à la confection des omelettes et nous les en remercions. La journée s'est déroulée dans la bonne humeur et dans la convivialité.

Accessible à tous, la marche est une excellente activité sportive qui permet de s'occuper de son corps et invite à une bonne hygiène de vie. Elle favorise aussi le lien social et la rencontre. Pratiquée régulièrement, elle permet d'évacuer le stress et les tensions du quotidien.

Rendez-vous est pris pour le 10 juin 2018 avec tous ceux qui veulent participer à cette journée de bien-être.

CLASSE EN 8

La classe en 8 organisera le samedi 14 octobre un bal.
Fin décembre une vente d'huîtres : pour être sûr d'en avoir, n'oubliez pas de les commander en avance.
Les bons de commandes seront distribués dans les boîtes aux lettres par les conscrits.
Les personnes qui veulent nous rejoindre peuvent contacter le Président :
Bwersi David
Mail : davidbwersi@laposte.net
ou consulter la page Facebook de la classe en 8.

Le bureau.



ÉCHARMEAUX COUNTRY CLUB

Reprise des cours jeudi 7 septembre à la salle des fêtes
Débutants : 19h30 à 20h15
Novices : 20h15 à 20h45
Intermédiaires : 20h45 à 21h30
Renseignements : 06 16 55 82 45
06-16-55-82-45
echarmeauxcountryclub@gmail.com
<http://echarmeauxcountry.e-monsite.com/>

Notre but : Faire découvrir et partager la passion de la danse country et passer d'agréables moments



POULE-LES ÉCHARMEAUX
« T'AS LE SALUT DU POILU »
SAMEDI 11 NOVEMBRE 2017



Spectacle du T^éA Tr' ^éPROUV^èTe

imaginé à partir d'extraits de carnets de guerre et de chansons d'époque revues et corrigées par les Poilus.

Adultes : 10 € - enfants de moins de 10 ans : gratuit

Renseignements et réservations au 06 82 86 40 27

IPNS